



Procès-verbal

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école Ami-Joie-et-des-Grès
dûment convoquée
ce mercredi le 22 janvier 2025, à dix-huit heures trente,
formant quorum sous la présidence de monsieur Ricardo Morin.

Sont présents :	M. Ricardo Morin	Président
	Mme Catherine Provencher	Représentant des enseignants
	Mme Myriam Désilets	Représentante des enseignants
	Mme Mélanie Goudreault	Représentante des enseignants
	M Jérémy Paquette	Représentante du service de garde
	Mme Mélanie Blouin	Représentante des parents
	Mme Julie Garneau	Représentante des parents
	Mme Mélissa Bordeleau	Représentante des parents
	Mme Marie-Claude Lesage	Représentante des parents
	Mme Andréanne Vézina	Représentante des parents
Est aussi présent :	M. Jason St-Yves	Direction
Étaient absentes :	Mme Mélanie Bellerive	Représentant personnel de soutien
	Mme Katia Mayrand	Représentante du personnel professionnel

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot de bienvenue

Monsieur Ricardo Morin, président, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. Questions du public

Absence de public

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Questions du public
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 27 novembre 2024
5. Budget CE
6. Révision budgétaire 2024-2025
7. Budget MAO
8. Cumulatif des crédits alloués aux établissements
9. Répartition du temps d'enseignement
10. Règles de fonctionnement 2025-2026
11. Critères de sélection direction école
12. Rapport du directeur
13. Communication du président
- 13.1 Correspondance
14. Communication du service de garde
15. Affaires nouvelles
16. Fondation
17. Clôture de l'assemblée
18. Communication du comité de parents

01-CE-22012025

Il est proposé par Mélissa Bordeleau et Julie Garneau d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Lecture et adoption du procès-verbal du 27 novembre 2024

02-CE-22012025

Il est proposé par Andréanne Vézina et Mélissa Bordeleau d'adopter le procès-verbal du 27 novembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Budget C.E

M. Jason présente le budget du Conseil d'établissement en date de février 2025

INFORMATION

6. Révision budgétaire 2024-2025

Monsieur Jason informe les parents par rapport aux dépenses du budget 2024-2025.

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT les crédits alloués à l'école par le Centre de services scolaire à ce jour ;

CONSIDÉRANT les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement ;

CONSIDÉRANT le budget qui prévoit un déficit entre les revenus et les dépenses ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école ;

03-CE-22012025

IL EST PROPOSÉ PAR Mélissa Bordeleau et Myriam Désilets

que le budget révisé 2024-2025 de l'école soit adopté dans l'état et la forme qu'il a été présenté et dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante;

Comme les prévisions de revenus et de dépenses peuvent varier en cours d'année et considérant la transférabilité de certains postes budgétaires, la direction de l'école est autorisée à faire les transferts et les corrections requises dans le cadre du cours normal des opérations financières de l'école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. MAO

Il explique la signification et l'utilité du budget MAO (mobilier, appareil, outillage) et son utilité. Il explique aussi qu'il est possible de prendre des dispositions sur trois ans.

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT la distribution des dépenses en investissement pour le matériel, appareillage et outillage (MAO) proposée prévoyant l'utilisation des sommes annuelles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école ;

IL EST PROPOSÉ PAR Julie Garneau et Jérémy Paquette

que le plan triennal de la distribution des allocations en investissement pour le matériel, appareillage et outillage (MAO) soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Cumulatif des crédits alloués aux établissements

Monsieur Jason explique la signification de ces crédits et les impacts que cela peut avoir sur le budget.

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-

04-CE-22012025

du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre des mesures dédiées et protégées alloue des montants au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy alloue des crédits alloués aux établissements ou alloue des ressources à l'établissement en fonction de choix budgétaires faits par la direction dans le cadre des mesures dédiées et protégées ;

CONSIDÉRANT que des ajouts de ressources ont été fait par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'établissement en fonction de choix budgétaires par la direction et que ces sommes ne font pas parties du budget de l'établissement ;

05-CE-22012025

CONSIDÉRANT la liste des mesures dédiées et protégées déposées qui atteste le déploiement de ces mesures / ressources dans l'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Désilets et Mélanie Blouin

D'attester que des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées par crédits alloués à l'établissement et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement;

D'attester que des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées par l'ajout de ressources dans l'établissement

06-CE-22012025

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Répartition du temps d'enseignement

M. Jason explique le tableau et le travail qui a mené à ce tableau. Il a été convenu de conserver un statut quo sauf le changement arts. Les arts en continue seront l'art dramatique au lieu de la musique.

Il est proposé par Jérémy Paquette et Julie Garneau d'approuver la nouvelle grille-matières.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

10. Règles de fonctionnement service de garde 2025-2026

M. Jason explique les nouveautés en lien avec les règles.

Nouveautés : Fermetures à 17h30

Fin des micro-ondes le midi (point reporté)

Les points 3.3 et 3.10 (nouveautés) seront mis dans le message aux parents pour plus de clarté. Le document complet sera mis en pièce jointe du message également.

CONSIDÉRANT l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les règlements du service de garde;

CONSIDÉRANT qu'une partie du document est uniforme pour l'ensemble de notre centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que cette proposition a été élaborée avec la participation de la technicienne et des éducateurs de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par d'approuver les règlements généraux du service de garde, tel que présentés.

Après discussion, il a été convenu que les règles de fonctionnement service de garde 25-26 serait reporté à la prochaine rencontre du conseil d'établissement. Monsieur Jason a le mandat de faire des recherches pour trouver de nouveaux traiteurs locaux qui pourraient, à tarif raisonnable, offrir une proposition alimentaire intéressante pour les élèves.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

11. Critères de sélection direction d'école

M. Jason quitte la rencontre pour cette section. M. Ricardo explique la procédure quant aux critères de sélection de la direction. Il explique le cheminement et surtout l'utilité de ce qui est demandé ici par la direction-générale du Centre de service scolaire. Il mentionne que puisque le travail avait été réalisé l'an dernier, nous pouvons tout simplement reconduire les mêmes exigences.

Il est proposé par Mélissa Bordeleau et Mélanie Blouin d'approuver les critères de sélection de la direction

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

07-CE-22012025

08-CE-22012025

09-CE-22012025

12. Rapport du directeur

Fête de Noël : De beaux déjeuners, de belles collaborations avec l'épicerie, de nombreux parents sont venus aider. Pour les prochaines années, mieux annoncer aux parents que la formule est un déjeuner à l'école.

Défi Pierre Lavoie : Une équipe de vélo commanditera l'école via un parent de l'école.

Agrandissement de l'école : Le projet a été mis sur arrêt et reporté. Monsieur Jason explique les conséquences.

13. Communication du président

Présentation de la lettre sur la formation obligatoire des nouveaux membres des conseils d'établissement.

14. Communication du service de garde

Aucune communication

15. Fondation

Les professeurs peuvent soumettre de nouveaux projets à la fondation pour analyse.

Jérémy soumet l'idée de mieux faire connaître les projets de la fondation aux parents par différents moyens.

16. Affaires nouvelles

Julie demande si certains parents pourraient aider le comité de la fête des finissants des 6^e années. La demande a été envoyée aux professeurs de 6^e année.

Ricardo propose de débiter les prochaines rencontres du CE à 18 h 45 mais cette option n'a pas été retenue.

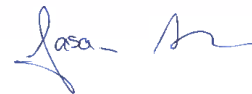
Mention de félicitations, par Mélanie, pour le démarrage du cours d'anglais en parascolaire.

17. Clôture de l'assemblée

Ayant épuisé tous les points à l'ordre du jour, il est proposé par **Julie Garneau** et **Jérémy Paquette** de clore l'assemblée à **21 h 38**.



Ricardo Morin
Ricardo Morin, président



Jason St-Yves
Jason St-Yves, directeur

